

BURKINA FASO



Unité-Progress-Justice

1^{ère} Session du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA) de l'année 2021

Ouagadougou, le 26 janvier 2021

Note de communication

Les membres du comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) se sont réunis les 25 et 26 janvier pour la première session de l'année 2021. Après une série de présentations et d'échanges sur l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée du pays, les membres ont validé les résultats des différentes analyses et les bilans céréalier et alimentaire pour la période de consommation 2020-2021. Au terme des travaux, le comité a fait les constats suivants :

- (1) La campagne agropastorale 2020-2021 a connu un déroulement globalement normal sur l'ensemble du territoire. Les retards constatés à l'installation de la campagne ont été compensés par la bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie au cours des mois de juillet et août. Toutefois, des cas d'inondations, de poches de sécheresses, d'attaques de chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores survenus au cours des mois d'août et de septembre ont perturbé le développement des cultures dans plusieurs localités. A la suite de ces constats, 91 communes ont été classées à risque d'insécurité alimentaire à cause de l'impact de ces chocs.
- (2) Les superficies cérésières emblavées cette année connaissent une régression de 3,93% par rapport à la campagne précédente. Cette baisse des superficies serait consécutive à la situation sécuritaire et au retard d'installation de la campagne. Toutefois, la production cérésièrè, estimée à **5 179 104 tonnes**, enregistre une variation positive de 4,85% par rapport à la campagne passée. Celle des cultures de rentes, de 1 810 289 tonnes, est en hausse de 17,04% par rapport à la campagne passée et celle des autres cultures vivrières est de 967 931 tonnes, soit une hausse de 9,62%

par rapport à la campagne passée. Cette bonne performance de la campagne est à mettre à l'actif de l'accroissement substantiel des appuis de l'Etat et ses Partenaires qui a permis une amélioration des rendements malgré la baisse des superficies notamment celle des céréales de près de 181 200 ha.

- (3) Sur le plan alimentaire, les céréales disponibles couvrent les besoins de consommation de la population pour l'année 2020-2021 et dégagent un excédent brut de **109 321** tonnes. En prenant en compte le solde import-export, l'excédent net se situerait à 792 301 tonnes, soit un disponible apparent de 243 kg/personne/an. Cependant, des disparités existent entre les provinces et entre les ménages agricoles. En effet, 15 provinces sont déclarées déficitaires et 43,3% des ménages agricoles n'arriveront pas à couvrir les besoins céréaliers avec leur propre production. En prenant en compte tous les produits végétaux et animaux disponibles, la disponibilité énergétique alimentaire par personne et par jour se situerait à **2 711 Kcal**, soit une couverture de **108%** par rapport à la norme de 2500 Kcal/pers/j.
- (4) Sur le plan pastoral, la biomasse a connu un bon développement durant la campagne, bénéficiant des conditions pluviométriques favorables. Le disponible fourrager en fin de campagne est estimé à 19 millions de tonnes de matières sèches, couvrant ainsi les besoins des animaux à 107% pour une période de huit mois. Les régions du Centre, du Sahel et des Hauts-Bassins sont cependant déclarées très déficitaires. Les points d'eau d'abreuvement connaissent également un bon niveau de remplissage.
- (5) L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans demeure préoccupant, notamment dans les régions du Sahel et de la Boucle du Mouhoun où la malnutrition aigüe globale (MAG) est au-dessus du seuil de 10%. La prévalence nationale de la MAG est proche de ce seuil, soit 9,1%. Sur la période d'octobre 2020 à juillet 2021, le nombre d'enfants qui auront besoin de traitement pourraient atteindre **631 800**.
- (6) La situation humanitaire reste dominée par l'accroissement du nombre de personnes déplacées internes (PDI) et des victimes des inondations. En effet, 1 074 993 PDI ont été recensées à travers le pays à la date du 31 décembre 2020. Les inondations survenues au cours de la campagne ont fait 126 803 personnes sinistrées à la date du 18 octobre 2020.

(7) L'insécurité alimentaire continue de toucher une proportion importante de la population burkinabè, notamment dans la partie nord du pays confrontée à plusieurs facteurs de risque dont l'insécurité civile, les déplacements de populations, la baisse de la production et les hausses des prix. Durant la période de soudure à venir (juin à août), si rien n'est fait, onze (11) provinces pourraient être déclarées en crise alimentaire et deux (2) provinces (Soum et Komondjoari) en urgence alimentaire. La population dans le besoin d'assistance alimentaire atteindrait les 2,7 millions de personnes, soit 12% de la population globale.

(8) Face à ces constats faits sur l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays, les membres du comité ont formulé les recommandations suivantes :

❖ A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation :

1. Poursuivre les appuis aux producteurs/trices en intrants et équipements agricoles pour la campagne sèche 2020/2021 ;
2. Renforcer la prise en compte du volet nutrition dans les projets et programmes ;
3. Intensifier les actions de renforcement de la résilience des populations à travers l'accroissement des aménagements hydro-agricoles ;
4. Ouvrir et approvisionner les points de vente des céréales à prix subventionné d'ici mars 2021 dans les communes à risque ;
5. Traduire une reconnaissance formelle à l'endroit des ménages qui se sont prêtés à l'exercice 2014-2019 (ancien panel) de l'EPA ;
6. Mettre en place des sites sentinelles de collecte de données ;
7. Instituer une enquête annuelle nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) et assurer un financement pérenne ;
8. Accroître la dotation en moyens roulants au profit du dispositif de supervision et de contrôle de l'enquête permanente agricole.

❖ A l'endroit du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques :

9. Elaborer un bilan alimentaire du bétail en prenant en compte tous les produits entrant dans l'alimentation du bétail ;
10. Améliorer le suivi et l'évaluation des résidus de récoltes en collaboration avec le MAAHM, la Recherche et les Universités ;

11. Mettre en œuvre le plan de réponse et de soutien aux éleveurs vulnérables (PRSEV) ;

❖ **A l'endroit des ministères en charge de l'agriculture, de l'eau, des ressources animales et de l'environnement (MAAHM, MRAH, MEA, MEEVCC)**

12. Renforcer l'utilisation des images satellitaires dans la collecte et les analyses surtout dans un contexte d'insécurité.

❖ **A l'endroit du Ministère de la Santé :**

13. Elaborer et mettre en œuvre un plan de nutrition en situation d'urgence ;

14. Réaliser l'enquête nutritionnelle en juin et en août pour mieux cerner la soudure nutritionnelle.

❖ **A l'endroit du Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire :**

15. Intensifier les interventions humanitaires dans les zones abritant les personnes déplacées internes.